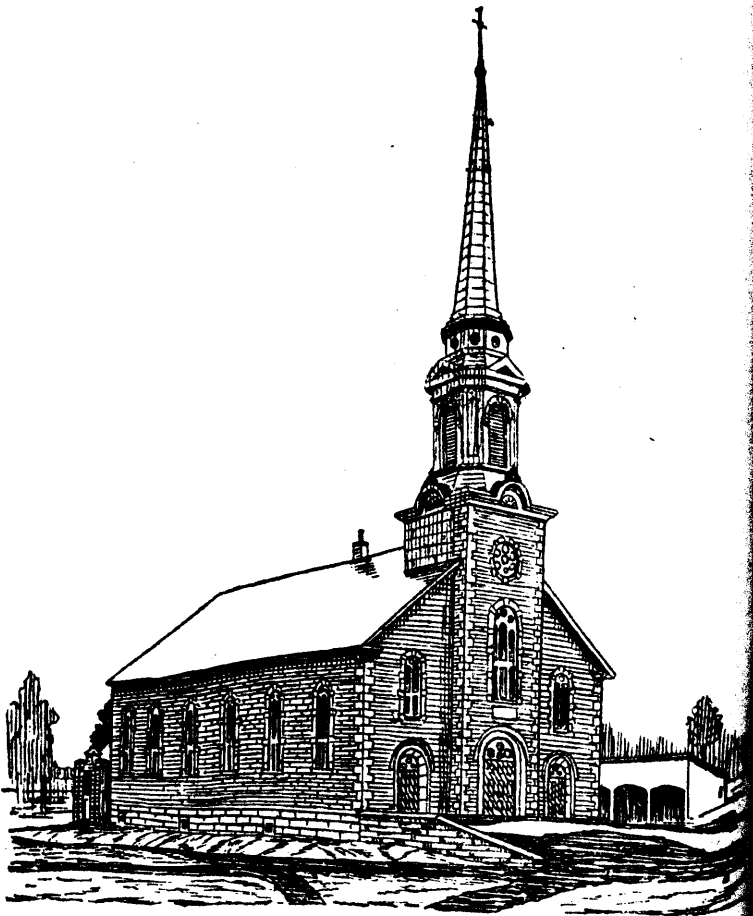


Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |



ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE SAINTE-FOYE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

MARS 1900

No. 3

NOTRE-DAME DE SAINTE-FOYE

Le promontoire où est assis le vieux Québec n'est que la pointe orientale d'un plateau élevé, long de trois lieues, large, vers le centre, de deux milles environ, et terminé à l'ouest par le Cap-Rouge.

Sainte-Foye a, pendant deux siècles, partagé seule (1) avec la ville de Champlain ce site à la fois magnifique et glorieux, d'où l'œil embrasse un des plus beaux panoramas du monde et où l'on rencontre à chaque pas les vestiges d'une histoire.

Les édits et ordonnances de 1721 (2) donnent pour limites à la paroisse " une lieue et demie tant sur le fleuve Saint-Laurent que sur la route de Saint-Michel dite de Saint-Jean, à prendre sur le fleuve depuis les terres de Saint-Michel et sur la dite route depuis le ruisseau Prévost jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, et les profondeurs de la paroisse qui n'étaient que d'environ soixante dix arpents du côté du nord-est, à prendre du bord du fleuve, seront augmentées des terres de Pierre et André Hamel, etc."

(1) Depuis le milieu de ce siècle, la paroisse de Saint-Colomb de Sillery s'y est taillé un beau domaine (Voir *Edits et ordonnances* de 1856). Un peu plus tard Saint-Félix du Cap Rouge en a pris une bouchée (Voir *Edits et ordonnances* de 1872. En réalité le décret remontait à 1860 mais n'a été publié qu'en 1872).

(2) Voir *Liste des municipalités dans la province de Québec*, compilée par C. E. Deschamps, 1886, p. 403. Dans le *Dictionnaire de l'ancien droit canadien* de Justin McCarthy, ces bornes sont reproduites avec quelques modifications, postérieures à 1721. Une copie de l'ordonnance nous a été fournie par M. G.-M. Fairchild.

Par les terres de Saint-Michel il faut entendre l'anse qui porte encore aujourd'hui ce nom, située au nord-est de la Pointe-à-Puisseaux, où s'élève l'élégante église de Saint-Colomb de Sillery. Quant au ruisseau Prévost, aucune carte ne l'indique. C'est sans doute ce mince filet d'eau qui coule aux confins actuels de Sainte-Foye et de la banlieue de Québec.

Le chemin Saint-Michel dit de Saint-Jean est notre chemin Sainte-Foye.

Ainsi le Cap-Rouge, le Charlesbourg Royal de Cartier en 1541, le France-Roy (1) de Roberval en 1542, était dans les anciennes limites de la paroisse. De même aussi la célèbre mission algonquine et montagnaise de Saint-Joseph, établie en 1638 dans l'anse de Sillery, un mille environ à l'ouest de la Pointe-à-Puisseaux. C'est là que fut bâtie, sous le vocable de Saint-Michel, la première église qu'il y ait eu sur notre territoire. "Ce petit bâtiment, dit la *Relation* de 1647, fait tout exprès pour les sauvages, n'a pas à la vérité la magnificence de ces grands miracles d'Europe ; mais il a quelques paroissiens dont la candeur et la bonté est autant et plus agréable à Dieu que l'or et l'azur de ces grands édifices."

Cette église avec la résidence des Pères Jésuites fut détruite par un incendie en 1657. En 1659, on parle de la rebâtir (2). On dut le faire vers cette époque car on voit en 1673 les Hurons s'y rendre en pèlerinage avant de quitter Sainte-Foye pour s'établir à Lorette, (3) et les Pères qui desservaient Sainte-Foye demeuraient à Sillery (4).

(1) M. N.-E. Dionne veut qu'on écrive François-Roi.—Voir *La Nouvelle-France, de Cartier à Champlain* (1891), p. 36, note.

(2) Voir *Relation* de 1657, c. IX, et le *Journal des Jésuites*, 13 juin 1657 et 12 septembre 1659, page 265. Nous devons ce renseignement avec beaucoup d'autres, à M. l'abbé Amédée Gosselin, préfet des études, professeur d'histoire du Canada et assistant archiviste au séminaire de Québec.

(3) Voir *Relation* de 1673-1674, art. III, éditée par le P. Martin chez Douniol en 1861, tome I. p. 305.

(4) Ibid. art. II, p. 299.

La maison des Pères existe encore. Pour l'église elle est détruite depuis assez longtemps. Cependant, il n'y a qu'un demi-siècle à peine, on en pouvait encore voir les ruines. Des fouilles dirigées par les abbés Laverdière et Casgrain ont fait trouver dans l'enceinte le corps du P. Ennemond Massé qui y avait été inhumé en 1646. Un joli monument inauguré le 26 juin 1870, consacre la mémoire de ce premier missionnaire du Canada (1).

Mais, bien que située dans les limites de Sainte-Foye, ce n'est pas cette mission abandonnée vers le commencement du XVIII^e siècle (2) qui a donné naissance à la paroisse.

La première chapelle qui a porté le nom de Notre-Dame-de-Foy a été bâtie en 1669 pour la mission huronne établie en 1668 à la *Coste Saint-Michel*, à une lieue ou une lieue et demie de la ville (3).

D'après une ancienne carte manuscrite, conservée à l'Université Laval, les côteaues qui relient le plateau de Québec à la plaine, au nord, portaient près de la ville le nom de *Coste Saint-Jean* ; un peu plus à l'ouest de *Coste Sainte-Geneviève*, et à une lieue environ, de *Coste Saint-Michel* (4).

“ On plaça les Hurons en ce lieu déjà fort peuplé de Français, dit la *Relation* de 1671, pour profiter de leurs bons

(1) Voir *Journal de Québec*, 27 juin 1870, le récit de la fête. Rochemonteix, *Les Jésuites*, tome I, 473 doc. V. On peut lire aussi un article de M Ferland, dans le même journal, 27 oct. 1855, reproduit à la fin d'une petite brochure anonyme sur le commandeur Brulard de Sillery.

(2) Ferland, brochure citée, p. 25 s.

(3) Le P. Chaumonot, dit *une lieue* (Autobiographie, éd. Shea, 1858, p. 87). De même la *Relation* de 1671, titre du ch. 4. La *Relation* de 1669 dit *une lieue et demie*. Aussi la petite notice sur le P. Chaumonot jointe à son autobiographie (éd. citée, p. 17).

(4) Nous devons à la bienveillante permission de Mgr Hamel, bibliothécaire de l'Université Laval, et à l'obligeance de M. l'abbé Amédée Gosselin, d'avoir étudié cette carte.

exemples et réciproquement pour les édifier par leur piété et leur dévotion." (1)

La mission porta d'abord le nom de l'Annonciation de Notre-Dame, et n'eut pour chapelle qu'une cabane d'écorce (2) Le Père Chaumonot, qui la desservait, obtint la permission de dire deux messes afin que tous, français et sauvages, pussent satisfaire au précepte.

Voici à quelle occasion ce village prit le nom de Notre-Dame de-Foy.

Une statue miraculeuse avait été trouvée dans le tronc d'un chêne au bourg de Foy, près Dinant en Belgique. Foy devint bientôt un lieu de pèlerinage renommé où la Sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame de Foy, se plut à multiplier les prodiges (3). Foy-Notre-Dame, comme on écrit là-bas, est encore un sanctuaire très fréquenté.

Du chêne où l'on avait trouvé la statue, et d'un autre où elle fut placée pendant quelque temps, on fit des statuettes semblables à la première et l'on en fit don à diverses cités.

Le P. de Véroncourt (4) S. J., en envoya une au P. Chaumonot en 1669. Elle était accompagnée de cette authentique qui n'a jamais été publiée, que nous sachions. Nous sommes heureux de l'offrir aux lecteurs des *Recherches Histo-*

(1) Voir aussi *Relation* de 1672, art. 1.

(2) Autobiographie du P. Chaumonot, p. 87. *Relation* de 1669, c. 8 ; de 1670, c. 4.

(3) Voir *Hist. de N.-D. de-Foy*, par le P. Banneux S. J. Namur, Vve Douxfils, ch. 1879. Aussi une petite brochure, du même titre, (1893 Dinand, Girard), qui n'en est qu'un résumé.

A consulter, l'article de M. Ernest Myrand, un de nos érudits les mieux renseignés dans le *Moniteur* de Lévis, no. 8, 22 juin, 1895, lors de la visite du marquis de Lévis.

(4) C'est ainsi qu'il faut écrire, avec un *o* et non un *a*, comme nous allons voir.

riques et d'empêcher, en multipliant les copies, que ce précieux document (1) ne soit perdu :

“ Je soubsigné, Claude de Véroncourt, religieux et prestre de la Compagnie de Jésus, au college de la même Compagnie a Nancy, certifie a tous qu'il appartiendra, en présence des Sieurs Henry Huyllaume et Jean Perrin, notaires et tabellions generaux au Duché de Lorraine, residents a Nancy : Que la Nostre-Dame, faicte de bois; cy jointe, tenante, sur son bras droict, son petit Enfant Jésus, et enclose dans une layette, peinte de bleu au dedans, avec de petites estoilles d'or : Est entièrement du vray bois du premier chesne, dans lequel fut trouvée (Il y a plusieurs années) l'image miraculeuse de Nostre-Dame de Foy, distante environ d'une lieue de la ville de Dinant, au pays de Liège, auquel lieu la Sainte Vierge, mère de Dieu, fait de grands miracles. Et cette image presente, dont je fais cette attestation au certificat, a esté faicte par Nicolas du Rieu, maistre sculpteur residant en la dite ville de Dinant, aux frais de Damoiselle Marie Bastien, laquelle et le P. Noel Noberti de la Compagnie de Jésus, residents presentement au dit lieu, l'ont donné au Père Claude de Veroncourt, soubsigné, pour l'envoyer en Canada ; pour y estre honorée et invoquée ; pour la conversion des pauvres sauvages et Canadois, a la foy de Jésus Christ. En foy de quoi j'ay escri et signé les présentes de ma main et prié les deux notaires susdits d'adiouter leurs seings manuels au

(1) Précieux pour notre histoire locale, cela s'entend. L'original est la propriété du colonel Neilson, chef du département médical de l'armée canadienne, lequel a eu l'obligeance de le chercher et de nous le communiquer.

La *Relation* de 1671 en fait mention, ch. 4. Nous avons collationné notre copie avec grand soin et nous citons le texte tel qu'il est, sans y rien changer. L'écriture est fort belle, et il n'y a pas à se méprendre sur les noms.

mien pour plus grande autorité. Fait a Nancy le cinquième febvrier mil six cents soixante neuf."

CLAUDE DE VERONCOURT

De la compagnie de Jésus.

HUILLAUME-J. PERRIN

L'arrivée de cette statue causa grande joie dans la bourgeoisie et le zèle de la dévotion des sauvages envers la Sainte-Vierge leur fit entreprendre aussitôt et hâter la construction d'une chapelle en bois sous le vocable de Notre-Dame-de Foy. Les Français leur prêtèrent main forte.

Le P. Chaumonot écrit Notre Dame de Foye, de même que les *Relations* de 1672-1673-1674 (1). Mais en général dans les *Relations* on lit Notre Dame de Foy. C'est l'orthographe suivie par nos anciens registres qui remontent à 1699. De très bonne heure on a commencé à dire Notre Dame de Sainte-Foy. C'est ainsi qu'écrivit M. Buisson de Saint-Côme, qui a desservi la paroisse de 1711 à 1712. Ainsi encore le reçu du registre de 1705, signé Delacetierre, commis greff. Cependant Claude de Bermen, qui authentique le registre de 1706, revient à la forme *N. D. de Foy*. M. Charles-Amador Martin, premier curé résidant (1698-1711), fait de même. Mais l'usage a bientôt prévalu de dire Notre Dame de Sainte Foy, puis Sainte-Foy tout court. L'orthographe fautive *Sainte-Foye* n'apparaît qu'assez tard. Il n'est guère possible de changer aujourd'hui, même légèrement, la forme de ce nom, l'un des plus glorieux de nos annales.

La statue envoyée au P. Chaumonot, et qui opéra des miracles, disparut dès les premières années. Les Hurons l'emportèrent-ils à Lorette, où ils émigrèrent en décembre 1673 ? On l'ignore. Toujours est-il qu'ils ne l'ont plus. Dans l'église de leur village, à la Jeune-Lorette, où ils sont depuis

(1) Edition Martin. Le P. Rochemonteix reproche aux éditeurs d'avoir remanié le style. De sorte que cette orthographe pourrait bien être leur fait *Les Jésuites*. Introduction, p. XXVII. s. note 3.

le commencement du XVIII siècle, ils en possèdent une autre en argent, d'un admirable travail. Elle mesure environ quatorze pouces, sous le socle. La pose de la Vierge, pleine d'aisance et de grâce, et les draperies, d'une variété et d'une souplesse qu'on ne saurait surpasser, font de cette statuette une œuvre d'art de grande valeur (1). C'est sans doute un don royal de même qu'une petite statue de Saint-Joseph de même métal et d'un aussi beau travail.

A Sainte-Foye, pour remplacer la madone perdue, M. Le Prévost, curé de la paroisse pendant quarante-deux ans (1714-1756), en sculpta une en bois de chêne dont la beauté fait honneur à ses talents d'artiste. Elle mesure trois pieds de hauteur avec le socle ; la statue originale n'avait qu'un empan, c'est-à-dire environ huit pouces. Sans avoir le mérite de la statue de la Jeune-Lorette, elle ne manque de grâce ni dans la pose ni dans les formes. Les traits de la Vierge surtout sont très beaux (2).

Le couvercle d'une petite niche carré, percée au bas de la statue, en arrière, porte en dedans les initiales L. P. S. et la date 1716 : Le Prévost sculpt., 1716. M. l'abbé Sasseville, très curieux d'antiquités et très bien au courant des vieilles histoires, a ouvert cette niche en 1882 et y a placé, entre autres documents, une liste du clergé des environs de Québec et des curés de Sainte-Foye, avec un état de la paroisse à cette date.

(1) Sur le socle noir haut de six pouces environ, un écusson circulaire en bosse, entouré d'une couronne et surmonté de draperies en festons, porte les monogrammes entrelacés de Notre Seigneur et de la sainte Vierge.

(2) Notre statue, de même que celle de la Jeune-Lorette, diffère légèrement de la statue originale, mais elles ont toutes la caractéristique de N.-D. de Foy : L'Enfant-Jésus est sur le bras droit de la Vierge, qui tient un de ses petits pieds de la main gauche. Dans la statue originale, c'est le pied droit ; dans les deux autres, le pied gauche. Dans la statue originale, l'Enfant-Jésus tient un globe sur la main droite ; dans la nôtre, la main à demi fermée est ramenée près du côté ; dans celle de la Jeune-Lorette, la main est levée pour bénir.

Par un concours de circonstances, qu'il n'est pas nécessaire de raconter, la précieuse statue faillit, elle aussi, être perdue. Elle a fait un séjour de trois ans au noviciat du Bon-Pasteur de Québec où le curé actuel l'a retrouvée en 1895. Elle occupe aujourd'hui une place d'honneur dans le sanctuaire de notre église et les paroissiens, qui en connaissent l'histoire, se laisseraient plutôt arracher les yeux que leur vieille Madone.

La chapelle bâtie par le P. Chaumonot en 1669 fut détruite par un incendie à la fin du XVII^e siècle.

En 1699, M. Charles-Amador Martin commença la construction de l'ancienne église qui fut terminée en 1723 sous l'administration de M. Le Prévost. Cette église est restée célèbre dans notre histoire parce que, en 1760, les Anglais la firent sauter pour empêcher que le chevalier de Lévis ne s'emparât du matériel de guerre qu'ils y avaient entassé (1).

Elle fut rebâtie de 1762 à 1769.

Un fait inédit et qui honore la mémoire déjà sympathique du général Murray, c'est qu'il donna vingt-cinq louis sterling pour aider à la reconstruction. Nous devons la connaissance de cette libéralité à M. l'abbé Verreau, le distingué principal de l'école normale Jacques-Cartier à Montréal, qui l'a trouvée consignée dans les dépêches du général et l'a communiquée à l'abbé Sasseville. Voici sa note telle qu'annexée à nos registres par ce dernier :

“ 17 juin 1762.

Payé à M. Borel £25 église blown up, le 27 avril 1760 towards repairs.”

La vieille église n'a été démolie qu'en 1878. Elle n'avait que quatre-vingt pieds de longueur sur une largeur de trente.

(1) Voir Garneau, 4^e ed. II. 360.
Ferland, II, 594.

La nouvelle église bâtie sur le même site—les murs enveloppent entièrement les anciennes fondations—mesure au dehors cent trente-un pieds sur soixante-un. Elle a été commencée en 1876, bénite en 1878, terminée à l'intérieur en 1890-1891,

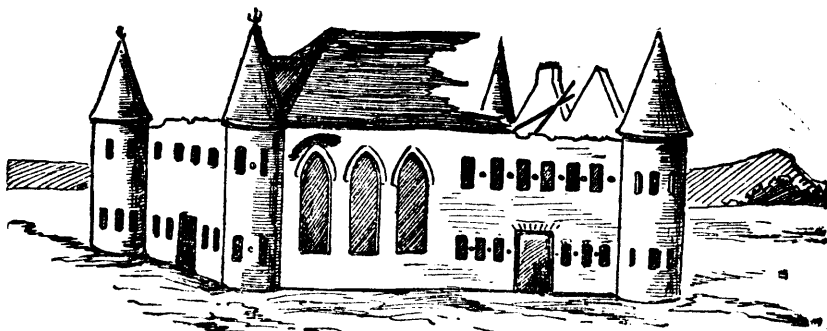
Voici les noms des missionnaires et des curés qui ont desservi la paroisse depuis le commencement :

Pierre-Marie-Joseph Chaumonot, S. J., 1668-1673 ; missionnaires jésuites inconnus, 1673-1711 ; Florentin Favre de Bellerocbe, récollet, 1711 ; Charles-Amador Martin, second prêtre canadien, 1698-1711 ; Michel Buisson de Saint-Cosme, 1711-1712 ; François Le Brun, S. J., 1712 ; Gervais Lefebvre, 1712-1714 ; Pierre-Gabriel Le Prévost, 1714-1756 ; François Borel, 1756-1774 et 1786-1791 ; Ignace Desroches, curé de Lorette et desservant de Sainte-Foye, 1774-1777 ; Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, 1777-1782 ; Charles-Joseph Brassard Deschenaux, curé de Lorette, desservant de Sainte-Foye à plusieurs reprises, 1782-1786, 1791-1795, 1800-1802, 1810-1811 ; Jean-Marie Fortin, 1795-1800 ; François Vézina, 1802, 1804, 1805, 1810 ; Alexis Dorval, 1804-1805 ; Louis Brodeur, 1812 ; Barthélemy Fortin, 1812-1814 ; Jean-Denis Daulé, chapelain des Ursulines, remplace M. Tabeau, octobre 1815 et mai sept. 1816 ; Antoine Tabeau, choisi pour coadjuteur de Mgr Lartigue, 1815-1817 ; Jacques Odelin, 1817-1819 ; Michel Dufresne, 1819-1822 ; Jean-Zéphirin Carron, 1822-1825 ; Louis Gingras, 1825-1826 ; Philippe-Auger, 1826-1831 ; Michel Masse, 1831-1836 ; Jean-Baptiste-Antoine Ferland (l'historien), 1836-1837 ; Pierre Huot, 1837-1868 ; Jérôme Sasseville, 1868-1893 ; Henri-Arthur Scott, 1893.

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

LE CHATEAU DE LONGUEUIL

Charles Le Moyne, deuxième seigneur et premier baron de Longueuil, voyant l'augmentation prodigieuse de la colonie que son père avait fondée et le défrichement rapide des terres, fut pour ainsi dire forcé de faire construire à grands frais un immense fort, que la famille appela avec raison *château de Longueuil*, et ce, tant pour sa propre protection que pour encourager et protéger les colons (ses censitaires) contre les invasions si fréquentes des sauvages à cette époque.



LE CHATEAU DE LONGUEUIL

Ce fort fut bâti pendant les années de 1685 à 1690.

Nous n'avons pas de données exactes sur les dimensions qu'avait le château ou fort de Longueuil ; nous avons cependant pu les déterminer approximativement d'après un petit plan du *domaine*, fait et signé le 13 janvier 1810, par Wm Sax, arpenteur. D'après les données de ce plan, nous croyons pouvoir dire en chiffres ronds que le fort était d'une forme rectangulaire, mesurant à peu près 210 pieds français de front, faisant face au fleuve Saint-Laurent, sur 170 pieds de profondeur, en suivant le côté sud ouest du chemin de Chambly.

Quant à sa position exacte, voici ce que nous lisons dans un procès-verbal de mesurage du même arpenteur, en date du 9 août 1809, alors qu'il s'agissait de délimiter le terrain qui fut vendu à la fabrique pour y construire l'église : "J'ai mesuré le long du dit chemin (Chambly), côté sud-ouest, dans l'alignement des murs du vieux fort, etc." ; l'un des murs longeait donc le côté sud-ouest du chemin de Chambly. Un des plus vieux citoyens de Longueuil nous a répété la même chose et se rappelle qu'il y avait une *grande porte* dans le mur qui donnait sur le chemin de Chambly. Le mur faisait face au fleuve, était à environ dix ou quinze pieds au nord-ouest de la rue Saint-Charles. Nous pourrions trouver facilement des restes de ces fondations en creusant un peu sur le terrain de la fabrique ; nous voyons aujourd'hui un gros orme près de la maison de la fabrique, qui repose exactement sur le mur du vieux fort ; il est très aisé des'en convaincre en examinant les racines de cet arbre.

Sur le plan de M. Sax, on voit que la continuation de la rue Saint-Charles est tracée à travers le fort, mais qu'elle est sans issue. Ce qui indique que cette rue n'était que projetée. Elle n'a été ouverte qu'après 1811, c'est-à-dire après la construction de l'église commencée en 1810. A cette époque, et même plusieurs années après, le chemin public suivait le bord du fleuve.

Nous avons aussi pu constater, en observant les travaux de creusement qui furent faits pour la construction du perron de la nouvelle église (1885), l'existence d'un mur qui avait sans doute appartenu au vieux fort : ce mur, d'environ 50 pieds de longueur, était parallèle à la rue Saint-Charles et se trouvait exactement sous la seconde marche du perron actuel de l'église. Ce sont là les seules données que nous ayons pu avoir relativement à la position et à la grandeur du fort de Longueuil.

Voici ce qu'en disait Louis XIV dans la lettre de noblesse qui élevait Le Moyne au titre de baron de Longueuil : " Il (Le Moyne) a fait bastir à ses frais, un fort flanqué de quatre bonnes tours, le tout de pierre et maçonnerie, avec un corps de garde, plusieurs grands corps de logis, et une très belle église, le tout décoré de toutes les marques de noblesse, avec une belle basse cour, dans laquelle il y a grange, étable, bergerie, colombier et autres bâtiments, tous de maçonnerie, enfermés dans le dit fort."

Le fort était à deux étages, et ses tours étaient rondes.

Ce fort, si spacieux et si solide, servait à abriter les colons pendant les attaques des Iroquois, qui devenaient de plus en plus fréquentes, dans les commencements de l'établissement de cette paroisse.

Il exista plus d'un siècle et fut incendié, en 1792.

Il avait coûté à M. de Longueuil la somme de 60,000 livres (à peu près \$40,000), somme considérable, si l'on considère le bon marché des matériaux de construction et de la main d'œuvre à cette époque.

Les Américains l'occupèrent pendant la guerre de 1775 ; en 1792, lorsqu'il brûla en partie, les Anglais y tenaient encore garnison. En 1810, voyant que les murs menaçaient ruine, on résolut de le démolir : on se servit des pierres de son enceinte pour les murs de l'église alors en construction.

M. de Longueuil construisit en outre un moulin à farine et une brasserie, tous deux en maçonnerie et près du fort. Il employait en même temps au-delà de trente personnes à défricher et cultiver ses terres et à d'autres travaux.

Louis XIV, dans sa lettre, lui fait ce compliment, qu'à cette époque (1700) la seigneurie de Longueuil était la seule bâtie et fortifiée de cette manière, et qu'elle avait puissamment contribué à la conservation des habitants des seigneuries voisines.

ALEX. JODOIN

ETAT DES SERVICES DE PHILIPPE IGNACE AUBERT DE GASPÉ, GRAND-PÈRE DE L'AUTEUR
DES ANCIENS CANADIENS

En 1727, il est entré cadet dans les troupes et a fait exactement le service dans les garnisons jusqu'en 1735, qu'il fit la campagne contre les sauvages (Renards), sous les ordres de M. de Noyelle.

En 1739, il fut fait enseigne en second et fit la campagne sous les ordres de M. le baron de Longueuil, pour aller réduire les sauvages Natchez et Chikakas.

En 1742, il fut détaché pour aller tenir garnison à Michilimakinac, et y a servi trois ans sous les ordres de M. de Verchères.

En 1745, il a été fait enseigne de l'Acadie, en cette qualité, sous le commandement de M. de Ramezay. Il y resta pendant l'été. L'hiver suivant, il fut détaché, avec M. de Coulombier de Villiers, aux mines, d'où ils chassèrent les Anglais. En 1750, il fut détaché pour aller faire bâtir un fort à la rivière Saint-Jean où il a commandé pendant deux années et demie.

En 1753, il a monté, dans l'hiver, à la Belle-Rivière, pour l'établissement qu'on y avait, et il était avec M. de Villiers, pour prendre le fort *Necessity* sur les Anglais.

En 1755, il fut détaché, cinq mois, avec M. de Villiers, pour couvrir le fort Niagara et empêcher les incursions des Anglais sur ce fort.

En 1759, il fut fait capitaine, et passa l'espace de six mois au portage de Carillon, sous les ordres de M. de La Corne, et l'hiver suivant il fut commander au fort Saint-Frédéric, où il a été jusqu'au printemps de 1757, où on lui donna l'ordre de se rendre au portage de Carillon, pour y commander, et de là il a fait la campagne, sous les ordres de M. de Montcalm, pour la prise du fort George.

En 1758, il a eu ordre de se rendre à Carillon, où il a resté pendant l'été, sous les ordres de M. de Montcalm; et s'est trouvé à l'affaire du 8 juillet, où les ennemis furent repoussés avec grandes pertes.

En 1759, il eut ordre, dès le printemps, de se rendre à Carillon, jusqu'à l'évacuation qu'on a faite de ce fort, pour y commander deux piquets des troupes de la marine; et de là il s'est rendu à l'Île-aux-Noix, où il est resté jusqu'à la dernière saison.

En 1760, il se trouvait à la bataille gagnée sur les Anglais, le 28 avril, après laquelle, ayant accepté la place de capitaine des grenadiers que l'on avait formés des troupes de la colonie, au lieu de M. de La Ronde Denis, qui avait été tué dans l'affaire; il a commandé cette compagnie pendant le siège et à la tranchée, qui a été ouverte, l'espace de dix-huit jours après la levée du siège.

Il est revenu à Deschambault continuer ses services avec la compagnie des grenadiers, sous les ordres de M. Dumas.

D'après les certificats de MM. de Ramezay et de Noyelle, il s'est acquitté de ses devoirs avec valeur, zèle et distinction.

LA COUETTE DE NOS ANCETRES

On sait que nos pères portaient la *couette*, c'est-à-dire qu'ils tenaient leurs cheveux noués en couette par derrière.

Le naturaliste suédois Kalm qui visita la Nouvelle-France en 1749 trouva cette coutume tellement belle qu'il l'adopta. Il retourna en Europe par la Nouvelle-Angleterre. Nos voisins, eux, portaient les cheveux très courts. Aussi quand Kalm passa à Albany, les gamins coururent après lui en l'appelant Français. Les plus hardis même voulurent lui tirer la *couette*.

P. G. R.

UNE CHANSON SUR L'EXPÉDITION DE WALKER, EN 1711

Noël Juchereau de Maure, l'auteur de la chanson suivante, était le frère de la célèbre hospitalière historien Juchereau de Saint-Ignace, et neveu du vieux seigneur de Beauport, le vaillant Nicolas Juchereau de Saint-Denis, qui eut l'honneur d'être blessé, en 1690, au premier engagement de la Canardière.

Détail comique, j'ai copié cette chanson dans un vieux livre de prières. Quelque enthousiaste religieuse de l'époque l'aura sans doute trouvée si belle qu'elle l'aura prise pour un cantique.

(Sur l'air : *Oh ! que de besogne à leur fusée ! Elle est mêlée, etc.*)

Ouacre, Vêche et Neglesson (1)
Par une matinée,
Prirent résolution
De lever deux armées.
Oh ! que de besogne, etc.

Prirent résolution
De lever deux armées ;
L'une, partie de Boston,
Sar cent vaisseaux portée.
Oh ! que de besogne, etc.

L'une, partie de Boston,
Sur cent vaisseaux portée ;
Les plus beaux ont fait le plongeon
Dedans la mer salée.
Oh ! que de besogne, etc.

Les plus beaux ont fait le plongeon
Dedans la mer salée !
La plus belle, Neglesson
Ne l'a pas amenée.
Oh ! que de besogne, etc.

La plus belle, Neglesson
Ne l'a pas amenée ;
Elle avait mal aux yeux, dit-on,
Craignant trop la fumée !
Oh ! que de besogne, etc.

(1) Walker, Vetch et Nicholson.

Elle av'a't mal aux yeux, dit-on,
Craignant trop la fumée
Des mousquets et du canon,
De la mèche allumée !
Oh ! que de besogne, etc.

Des mousquets et du canon,
De la mèche allumée !
—“ Ils reviendront, dit Pigeon,
Dès la prochaine année ! ”
Oh ! que de besogne, etc.

ERNEST MYRAND

LES ÉLECTIONS SOUS L'UNION

La loi des élections était alors bien imparfaite et bien singulière. Dans la plupart des comtés il n'y avait qu'un endroit fixé pour la tenue de l'élection. Au jour désigné par les writs et annoncé par des avis publics, l'officier-rapporteur se rendait à cet endroit, où il avait fait d'avance ériger un husting aux frais des candidats, et il lisait la proclamation. Puis il demandait aux électeurs présents de nommer leur représentant. S'il n'y avait qu'un candidat de nommé par la foule, alors ce candidat était proclamé élu. Mais, s'il y en avait plusieurs, et que les candidats, ou leurs représentants, ou trois électeurs demandassent un poll, alors l'officier-rapporteur se rendait à une maison choisie par lui, procédait à la réception et à l'enregistrement des votes. Le poll devait durer aussi longtemps qu'il y avait des votes d'offerts. Si le vote se ralentissait, l'officier-rapporteur pouvait annoncer qu'il fermerait le poll après une heure écoulée sans inscription de vote. Là-dessus, les candidats ou leurs représentants pouvaient demander l'ajournement du poll au lendemain. Et le lendemain, si une heure s'écoulait sans qu'aucun vote ne fût enregistré, le poll était déclaré clos et l'élection était terminée. Le poll devait se tenir de huit heures du matin à cinq heures du soir. Avec un pareil système, une élection pouvait durer indéfiniment. Celle de Montréal, en 1832, dura 24 jours !

IGNOTUS

RÉPONSES

Jean-Baptiste Cadeau. (V, XI, 675.)—Une lettre m'arrive demandant de produire les pièces authentiques concernant " le fameux Cadot qui résista aux troupes anglaises dans la défense du fort du Sault Sainte-Marie, vers 1763." Nous voici en présence d'une légende dont l'explication n'exige pas des volumes ni un long examen. Donnons-là d'abord telle que mon correspondant la rapporte :

" Montcalm avait envoyé l'ordre à Cadot de garder le fort sauvage, ce qu'a fait ce valeureux soldat, qui a préféré mourir que de se rendre. On trouva ce brave mort, enveloppé dans le drapeau de la France. Nul n'aurait su qui il était, si l'on n'avait découvert dans l'une de ses poches une commission au nom de Cadot, bas-officier au régiment de Normandie, natif de la seigneurie de L'Aigle, aujourd'hui département de l'Orne, France."

Autant de mots, autant d'incorrections dans ce passage. Voyons les faits : Mathurin Cadot (écrit parfois Cadeau) dit le Poitevin, paraît s'être établi à Bécancour, dans le district des Trois Rivières, vers 1682. Le 31 juillet 1688, il épousait Marie Durand, élève des Ursulines de Québec. Elle était fille d'un Saintongeais et d'une Huronne. Cadot et sa femme ont vécu à Bécancour et y sont morts tous deux vers 1730.

Un de leurs fils, Jean, né en 1693, se maria avec Marie-Joseph Proteau, de Sainte-Anne de la Pérade, et eut plusieurs enfants, parmi lesquels Augustin, Michel et Jean-Baptiste, celui-ci né le 5 décembre 1723.

Bécancour, le Cap de la Madeleine, Champlain et Batiscan, ont fourni la bonne moitié des coureurs de bois et des voyageurs de l'ouest jusqu'à 1753, et plus tard. Jean-Baptiste Cadot fut du nombre, à partir de 1750 ou même auparavant.

Deux Canadiens, les sieurs de Bonne de Miselle et Le Gar-

deur de Repentigny, commerçants de fourrures, se firent accorder, en 1750, un grand morceau de terre au Sault Sainte-Marie, pour y établir un poste de traite, qu'ils entourèrent de palissades, selon l'usage. C'est ce que l'on appelait un fort— mais l'administration n'eut aucunement à s'en occuper, pas plus que si, ayant à défendre Toulon ou Marseille, je m'amusais à donner des ordres à la Pologne.

Cadot se fit interprète, au service de de Bonne, et acquit un lopin de terre sur lequel il érigea une maison confortable. En octobre 1756, il épousa Anastasie, fille d'un chef Sauteux renommé. Le Père M. L. Lefranc, de la compagnie de Jésus, bénit ce mariage.

Lorsqu'arriva la cession des territoires français à l'Angleterre, la société de Bonne Repentigny croula, mais Cadot se maintint sur sa terre. Le fort lui restait et il continua le commerce des pelleteries. Plusieurs personnes qui l'ont connu alors et par la suite, disent que c'était un homme de talent, rempli d'initiative. Il vivait largement, pouvait compter sur l'amitié des sauvages, savait plaire, attirer et commander.

L'été de 1762, le lieutenant Jamet, de l'armée anglaise, fut envoyé au Sault Sainte-Marie avec un petit détachement. Cadot le reçut très bien. Le drapeau blanc flottait toujours sur la résidence du traiteur, et je ne sache pas qu'on l'ait molesté à ce sujet. Par malheur, vers le mois de janvier suivant, le feu prit au fort et tous les bâtiments furent consumés, à la réserve de la maison de Cadot. Les provisions de bouche étant brûlées, les soldats et Cadot se réfugièrent à Michilimakinac.

En 1764, durant la guerre de Pontiac, Mme Cadot sauva la vie à Alexandre Henry, un marchand anglais, qui nous a laissé des mémoires sur Cadot. Il n'est pas le seul, d'ailleurs ; les documents qui concernent notre héros rendent son histoire parfaitement intelligible.

Henry et Cadot formèrent, en 1765, une société pour l'exploitation du commerce des fourrures. Ils étendirent leurs courses au-delà des bouches de la Saskatchewan en 1776.

Anastasia mourut en 1767, au Sault Sainte-Marie. Elle laissait quatre enfants : René, 1757 ; Charlotte, 1759 ; Jean-Baptiste, 1761 ; Michel, 1764.

Cadot se remaria avec Marie Mouët de Moras de Langlade, d'une famille de Nicolet, établie à la Baie Verte du lac Michigan.

En 1796, Cadot, âgé de 73 ans, se donna à ses fils Jean-Baptiste et Michel, deux hommes actifs et très influents dans la contrée. On peut dire qu'ils étaient riches, rois du pays, aimés de tous.

En 1812, les Cadot se conduisirent avec bravoure sur différents points de l'ouest, dans l'intérêt de la cause anglo-canadienne.

Jean-Baptiste disparaît après cette date. Il a donc atteint l'âge de quatre-vingt-dix ans, ce qui le fait rester un bon demi siècle enveloppé dans le drapeau de la légende.

Sa descendance a tenu dans l'ouest une place marquée. Les Cadot gagnaient beaucoup d'argent et savaient en jouir.

En 1818 il y avait à la Rivière Rouge, un nommé Augustin Cadot qui y demeurait depuis 1780. Je crois qu'il était frère de Jean-Baptiste.

Les Cadot actuels des districts des Trois-Rivières et de Montréal sont de la même souche étant issus de Mathurin Cadot le Poitevin marié en 1688, comme il a été dit en commençant.

Le prétendu défenseur de la forteresse du Sault Sainte-Marie, mourant enveloppé dans les plis de son drapeau est une bonne farce, comme celle du vieux soldat qui s'enroule dans un pavillon de navire, sur le champ de bataille de Carillon et se laisse geler à mort. L'un de ces jours, on inventera le drapeau de Cadot, pour faire pendant à celui de

Carillon, une autre blague, celle-là, que nous avons gobée avec enthousiasme.

Cadot, sous-officier au régiment de Normandie ! C'était un garçon des Trois-Rivières faisant le commerce des peaux de castor.

Cadot abominant les anglais ! Il n'a pas eu de meilleurs amis, leur a été secourable en tout temps et a fait sa fortune avec eux.

Cadot s'inspirant du " patriotage " de nos jours ! C'est trop fort ! Cela ressemble au voyageur Cadieux écrivant, il y a plus de deux cents ans, une chanson dans le langage et le goût qui règne depuis 1830 ! O légendes, qu'il faut être naïf pour vous croire !

BENJAMIN SULTE

L'abbé Paul Cassegrain. (V, VII, 635.)—En 1867, en traversant les Alpes par Chamounix, je fis la rencontre dans la diligence d'un capucin, le père Laurent, supérieur d'une maison de religieux à Paris, homme fort instruit, très spirituel, et de bonne compagnie. Il connaissait tout, à la ville et à la cour. En causant, il me mentionna un prêtre du nom de Cassegrain, curé vers le milieu du dernier siècle d'une petite paroisse près de Paris, aux environs de Versailles, qu'il me nomma, mais dont j'ai oublié le nom. C'était, me dit-il, un saint à canoniser et dont on se rappelle encore les vertus. Le cardinal Fleury l'avait choisi pour son confesseur.

Mgr Pie, alors évêque de Poitiers, depuis cardinal, avec lequel j'eus l'honneur de m'entretenir longuement en route sur le vapeur, d'Ostie à Marseille, à mon retour de Rome, un mois après, me confirma ce que je lui dis tenir du père Laurent. Il eut occasion d'en causer ensuite avec mon frère, l'abbé Raymond, à Poitiers, et l'informa qu'une vie du digne curé avait été écrite et avait dû être publiée en France. J'ai

chargé mon frère dans son voyage annuel à Paris, 1887-8, d'en faire la recherche, mais il n'a pu trouver cette biographie.

Le personnage mentionné par le père Laurent et le cardinal Pie doit être Paul Cassegrain, né à Augerville, en 1693, vicaire à Dangeau ; en 1718, chapelain de Notre-Dame de Lorette, au château d'Arbouville, et vicaire de Rouvray Saint-Denis, appelé de 1790 à 1794 Rouvray-les-Chaumes ; en 1722, chapelain de Sainville et vicaire de Sainville ; 1729, chapelain de Louville ; 1729, chapelain du marquis d'Allonville ; 1732, curé de Bouglainval ; 1734, fondateur et directeur de la communauté des sœurs de Saint-Rémy d'Anveau, aujourd'hui connue sous le nom de Bon-Secours de Chartres ; 1734, chapelain du prieuré de Saint-Nicolas d'Anveau (fondé en 1100) ; 1745, vicaire d'Anveau.

Ce prêtre pieux refusa l'évêché de Québec que voulait lui faire accepter le cardinal Fleury, lequel l'avait choisi en 1742 pour chapelain et pour confesseur. L'abbé Cassegrain devint chanoine de Chartres en 1749, puis résigna son canonicat en faveur de son neveu Paul-Antoine. Il mourut à Anveau, en 1771, à l'âge de 78 ans. Par son testament, il légua cent pistoles à sa communauté pour célébrer chaque année la fête du Sacré-Cœur, et disposa d'une somme de deux mille livres en faveur des pauvres. Sa vie a été écrite par son neveu Paul-Antoine.

P.-B. CASGRAIN

La Nouvelle-Ecosse. (V, XII, 681.) — “ Le pays de l'Acadie, en y comprenant la grande Baye du fleuve Saint-Laurent, est une estendue de terre d'environ cent lieues en droite ligne, depuis le Cap de Rosier jusqu'au fort de Pentagoët ; et par mer, en faisant le tour de cet espace, on compte trois cents lieues de circuit, dont six vingt qui sont entre le cap de Rosiers et Canseaux, avaient été concédées autrefois à M. Denis, et c'est ce qu'on appelle la grande Baye de Saint-

Laurent, et le reste depuis Canseaux jusqu'à Pentagouët est proprement le païs de l'Acadie, dont le Port-Royal, étant la place principale, en est aussi comme le centre." (Mgr de Saint-Vallier).

Dès 1621, Jacques I d'Angleterre, dans sa charte en faveur de Guillaume Alexander, donne à l'Acadie, ainsi qu'à l'île du Cap-Breton et une partie du continent voisin, le nom de Nouvelle-Ecosse.

R.

Louis Hébert. (VI, II, 696.)—Le premier colon français qui s'établit à Québec (1617) fut Louis Hébert, apothicaire, que des goûts particuliers, développés à Port-Royal quelques années auparavant, portaient vers la culture du sol dans le nouveau monde. Si Hébert eût eu plus d'imitateurs, c'est-à-dire un plus grand nombre de bons laboureurs, et moins de marchands au cœur sordide et aux vues étroites, la Nouvelle-France n'aurait pas eu à subir les atteintes de la cruelle famine qui fut une des grandes causes de la capitulation de Québec, en 1629.

Doué d'une persévérance et d'une énergie extraordinaires, Hébert fut, à proprement parler, le bras droit du fondateur de Québec, qui lui-même comprenait que, pour rendre une colonie stable, il fallait exploiter les ressources du sol, plutôt que faire le commerce. Le chef de la première famille française qui ait habité le Canada commença à ensemençer la terre, à la Haute-Ville de Québec, dès le printemps qui suivit son arrivée (1618), et il continua jusqu'à sa mort (1621) à défricher et à cultiver avec intelligence une portion de la terre qui lui avait été concédée par le roi de France. "Ça été, dit Champlain, le premier chef de famille résidant au pays, qui vivait de ce qu'il cultivait." A sa mort, ses champs fournissaient largement à la subsistance de sa famille.

Son corps fut enterré solennellement au cimetière des Récollets, sur l'emplacement de l'Hôpital-Général. En 1678, le père Valentin Le Roux, supérieur des Récollets, fit trans-

porter ses ossements dans les caveaux de l'église de son ordre, à la Haute-Ville.

Louis Hébert eut de sa femme, Marie Rollet, trois enfants : Anne, Guillemette et Guillaume. Anne épousa Etienne Jonquest, en 1618 ; ce fut le premier mariage célébré à Québec ; mais la première inscription sur le registre de Notre-Dame de Québec est celle du mariage de Guillemette avec Guillaume Couillard, en 1621. Guillaume Hébert épousa Hélène Desportes.

Il est peu de familles un peu anciennes au Canada qui ne puissent remonter par quelques-uns de leurs ancêtres jusqu'à celle de Louis Hébert.

N. E. DIONNE

Les Guggy au Canada. (V, X, 669.)—La famille Guggy a laissé trop de souvenirs dans le pays pour que nous puissions la passer sous silence.

Conrad Guggy était né à la Hague, d'un officier suisse au service de la Hollande. Devenu grand, il se mit au service du roi d'Angleterre, et obtint un grade dans un régiment qui vint prendre part à la conquête du Canada. A la fin de la guerre il se trouva à disposer de sa commission, et consentit à s'établir dans le pays aux instances des autorités d'alors.

Connaissant parfaitement la langue française et la langue anglaise, il fut d'un grand secours dans les temps difficiles qui suivirent la conquête. C'était un gentilhomme dans la force du terme, franc et sans dol, très fort sur le point d'honneur, comme nous verrons bientôt, et très respecté par la population. Les Anglais l'estimaient beaucoup à cause des services qu'il leur rendait tous les jours, et surtout à cause de sa fidélité au drapeau britannique. Il professait, en effet, un vrai culte pour les institutions d'Angleterre, et il ne désirait rien tant que de les voir s'introduire dans notre pays. Les Anglais le récompensèrent de son dévouement à

leur cause en le nommant secrétaire du gouvernement et conseiller législatif. Il fut aussi membre du Conseil exécutif.

En 1785, lorsqu'il s'agit d'établir le jury pour certaines causes purement civiles, il franchit un espace considérable pour aller donner son vote en faveur de cette mesure. Il ne prévoyait pas alors qu'il serait victime de cette institution.

Le gouvernement ayant besoin de bois pour la construction des casernes, le capitaine Twiss s'engagea à en descendre une grande quantité par la rivière *Machiche*. Mais la digue construite au moulin de la *Grande Rivière* empêchait la descente du bois. Conrad Guky s'étant transporté sur les lieux, trouva un moyen de franchir l'obstacle et le bois se rendit à sa destination. Le capitaine Twiss, cependant, quitta le pays sans avoir payé aucun dommage ; Conrad Guky restait, il fut actionné, et l'on nomma un jury pour cette cause. Le jury trouva Conrad Guky coupable d'avoir indiqué l'endroit où l'on pouvait passer le bois, et le chargea des frais et dommages qui s'élevèrent à un montant ruineux. Quelque temps après, on réforma ce jugement, mais il était déjà trop tard. Conrad Guky reçut cette sentence sans dire un mot de plainte ni de réplique ; revint à son manoir, à Yamachiche, et s'enferma dans sa chambre. Le lendemain on le trouva appuyé sur le bras d'un sofa, froid comme le marbre. Orgueilleux et sensible, le verdict rendu contre lui l'avait littéralement tué.

Il laissa son héritage à Barthélemy Guky, son frère cadet, qui s'était mis au service du roi de France. Un seul exemple pourra donner une idée du caractère noble et loyal de ce dernier.

Lui et son fils, Louis Guky, reçurent des offres avantageuses pour les engager à entrer dans l'armée révolutionnaire, mais ils refusèrent généreusement, et le colonel parvint à traverser la France avec son régiment sans perdre un seul

homme. Arrivé sur la frontière de la Suisse, il offrit ses chevaux en vente, et il arriva que Jérôme, celui-là même qui avait reconnu et livré Louis XVI, se présenta comme acheteur. Il n'aura pas mon cheval, s'écria le noble et loyal colonel, et il s'empessa de le tuer afin d'être bien sûr qu'il ne tomberait pas entre les mains du traître.

Le colonel B. Gogy servait dans le régiment des Gardes-Suisses. Il vint au Canada dès qu'il eut quitté le service de la France.

Son fils, Louis Gogy, lui succéda. C'est celui-ci qui a laissé le plus de souvenirs à Yamachiche. Il était né à Paris et avait toute l'exquise politesse française ; il était, d'ailleurs naturellement doux, hospitalier et affable.

Lorsque le gouvernement imposait de lourdes corvées aux cultivateurs, lorsqu'il les obligeait, pendant un hiver à loger et nourrir les troupes anglaises, c'est le seigneur Gogy qui devait répartir les charges parmi ses censitaires. Les bons habitants ne savaient rien refuser à leur seigneur, et ils supportaient sans trop de murmures ce joug insupportable.

Louis Gogy occupa pendant quelque temps la charge de shérif des Trois-Rivières ; mais, en 1812, le pays ayant besoin de ses services, il ceignit de nouveau les armes, et commanda le troisième bataillon de la milice incorporée. C'était un officier fort respecté et fort aimé de ceux qui se trouvaient sous son commandement. Au retour de la paix il obtint un siège dans la chambre d'assemblée et devint aussi membre du Conseil Législatif. Quelque années plus tard, il était shérif de Montréal.

Louis Gogy n'a laissé que d'heureux souvenirs parmi ses censitaires d'Yamachiche. A Montréal, le parti canadien-français ne lui a jamais pardonné d'avoir pris fait et cause pour les Anglais, surtout dans les circonstances graves de l'élection de 1832.

Il mourut en juillet 1840.

Ce fut son fils, B. C. A. Gugy, qui lui succéda dans la possession de la seigneurie de Grand-Pré et de celle de Gros-Bois. L'histoire s'est déjà chargée de faire connaître le nom de ce dernier qui a certes bien eu son temps de gloire.

L'ABBÉ NAPOLÉON CARON

L'histoire du Canada avant 1672. (V, VI, 628.)—Jean Cabot prétendait avoir vu les terres du Labrador, de Terre-Neuve ou du Cap-Breton en 1497. Ce fut la première notion que l'on eut en Europe de l'existence de ces côtes que l'on prenait pour des îles perdues dans le voisinage du Japon.

En 1500, Cortereal se rendit au Cap-Breton et fit connaître la position géographique de cette terre, de manière à y attirer les navigateurs et les pêcheurs de morues.

Jean Denis, de Honfleur, dressa en 1506 une carte du golfe Saint-Laurent qui s'avance presque jusqu'à l'île Anticosti. Elle répandit chez les marins de la Normandie la connaissance de ces lieux de pêche et de chasse.

Thomas Aubert, de Dieppe, visita le golfe en 1508, ayant à son bord le jeune Jean Verrazano. De tout cela, on ne fit aucun mystère, non plus que du voyage de Jean de Léry sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse en 1518.

Verrazano partit de France l'automne de 1523, revint en juillet 1524, après avoir examiné les côtes depuis le Cap-Breton jusqu'à la Floride, et nommé ces vastes pays "La Nouvelle-France," nom qui fut bientôt adopté par toute l'Europe pour désigner ces terres inconnues la veille. Le rapport de Verrazano, quoique mis en circulation sous forme de copies, ne fut imprimé qu'en 1582 pour la première fois ; du moins c'est la date la plus ancienne que l'on connaisse.

Jean Parmentier, en 1529, parle des découvertes, des Sauvages, de la pêche de l'Amérique du Nord. On pensait alors que ces terres n'étaient pas profondes et que l'océan Pacifique devait se trouver où son nos grands lacs.

Cartier tenait de tous ces devanciers un certain nombre de renseignements, et il fit le voyage de 1535 pour chercher un fleuve, afin de le remonter de manière à savoir la distance qui sépare l'Atlantique du Pacifique. Rendu à Montréal, il comprit qu'il était au centre d'un continent. Cette découverte fut ensuite ébruité en Europe. Bien plus, Jean-Alphonse Fonteneau, pilote de Cartier et Roberval, publia son *Routier* qui plaça en pleine lumière la question de l'Amérique du Nord.

La bibliothèque du Canada se formait ainsi, à mesure que cette contrée sortait des limbes du passé. Les livres, les brochures, les cartes, les globes, les portulans ne manquaient pas pour éclairer ceux qui désiraient s'instruire à ce sujet.

Les livres d'André Thevet, de 1555 à 1575, contribuèrent encore à agrandir la science de ce côté.

La Popelinière, dans son *Histoire des Trois-Mondes*, en 1582, donne sur la région du Canada à peu près tout ce qu'il importait de savoir pour le lecteur en général.

La Floride de Basanier, en 1586, renferme aussi des notes à consulter sur la contrée nord.

Richard Hakluyt produisit en 1600 le résultat de ses études dans cette direction et réveilla l'attention de l'Europe sur les terres nouvelles.

Ramusio fit de même en 1606.

Marc Lescarbot a laissé sur l'Acadie, de 1604 à 1613, nombre d'ouvrages très remarquables.

Les œuvres de Samuel Champlain vont de 1608 à 1629 et forment à présent quatre gros volumes ; mais ces écrits furent publiés tout d'abord en brochures, du vivant de l'auteur, comme c'était le cas pour Lescarbot.

La lettre du Père Biard, sur l'Acadie (1611), est une longue explication de tout ce qui concerne les côtes du Maine en remontant au nord jusqu'au Cap-Breton, sans oublier le Saint-Laurent et le Bas-Canada.

Remarquez que les Français n'avaient que de tout petits établissements dans ces parages, et pourtant venez voir dans ma bibliothèque les nombreux écrits dont on pouvait se servir dès lors pour connaître le Canada !

Le frère Gabriel Sagard, dans son *Voyage au pays des Hurons* et dans son *Histoire du Canada*, qui furent publiés en 1636, abonde en renseignements sur les grands lacs et les territoires arrosés par le Saint-Laurent.

Les *Relations* des Jésuites formaient un volume annuel, de 1625 jusqu'à 1673, de ce qui se passait au Canada.

La Société de Montréal, à partir de 1641, publia aussi des brochures.

La Mère de l'Incarnation écrivait, de 1639 à 1670, d'innombrables lettres pour faire connaître le Canada.

Ducreux publia en 1664 une *Histoire du Canada* qui commence en 1500 et s'arrête en 1656.

Pierre Boucher donna, en 1664, une *Histoire Naturelle du Canada*, où il démontre que c'est un pays plein de ressources mais dont personne n'a encore su rien tirer excepté des peaux de castor.

Cette longue liste de livres doit suffire à nous convaincre de l'existence d'une histoire du Canada, écrite, complète, imprimée, mise en circulation depuis longtemps, lorsqu'il a plu à Nicolas Denys, en 1672, de publier ses deux volumes, qui ne traitent que des côtes de la mer et de la pêche de la morue, et qui n'est aucunement une "Histoire du Canada." De fait, il l'intitule : *Description Géographique et Historique des côtes de l'Amérique septentrionale, avec l'histoire naturelle du pays.*

Or, tout récemment, j'ai lu dans les journaux :

"Nicolas Denys remplissait des fonctions importantes dans le gouvernement de la Nouvelle-France, quand le Maine ne faisait pas encore partie des Etats-Unis. Il est question à Lewiston d'ériger un monument à ce premier historien de l'Amérique du Nord."

Ses fonctions consistaient à faire la pêche pour son compte personnel, au Cap-Breton, où il n'a créé aucune colonie. Il ne s'est pas même occupé des établissements des Français en Acadie ou Nouvelle-Ecosse. Son livre a de la valeur en ce qui regarde les affaires de la pêche de la morue et la navigation des bords de la mer, depuis Terre-neuve au Maine.

Denys ne pouvait pas être un fonctionnaire de l'Etat, car il n'y avait point de population blanche dans l'étendue de ses domaines de pêche. Il n'a pas connu le Canada et n'en a pas écrit l'histoire. Son livre est plutôt le dernier que le premier paru concernant les provinces maritimes.

Vous voyez ce qui en est de la note des journaux.

BENJAMIN SULTE

L'orthographe du nom de Saint-Vallier. (V, II, 576.)—L'usage assez général au Canada est d'écrire *Saint-Valier*. On trouve cette orthographe en tête de l'édition du *Rituel*, dans les mémoires de l'abbé de la Tour et dans maints autres ouvrages. Nous croyons cependant qu'il faut écrire ce nom avec deux *l*. On le trouve orthographié ainsi : 1° Dans les contrats de fondation de l'hôpital général de Québec et dans d'autres actes notariés passés soit en France, soit au Canada ; 2° Dans les annales du même monastère, notamment dans la partie écrite du vivant de son fondateur ; 3° Dans divers écrits reçus de France en divers temps et venant de sources différentes ; 4° Dans les mémoires du duc de Saint-Simon ; 5° Dans plusieurs dictionnaires historiques, biographiques et héraldiques ; 6° Dans les œuvres des abbés Faillon et Casgrain, aussi bien que dans celles de Parkman, etc., etc. Une raison, du reste, qui prime toutes les autres, c'est que la famille même de Mgr de Saint-Vallier écrit son nom avec deux *l*.

R.

QUESTIONS

703.—René Doumic, dans une étude qu'il vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes*, sur le livre que M. Paul Stepper vient de consacrer à la famille et aux amis de Montaigne, dit, en parlant de ce dernier :

“ Il s'est adressé à tous ceux qui pouvaient lui apporter quelques renseignements utiles, il a marié et multiplié l'information. Il interroge ceux que le hasard met sur sa route et fait parler ceux qui passent près de son château. Il a chez lui un homme qui a demeuré dans la *France antartique*, et par un intermédiaire il lie conversation avec plusieurs matelots et marchands qui l'avaient accompagné dans ce voyage. Ce lui est un moyen de s'enquérir des coutumes des pays que nous tenons pour barbares et de les comparer avec les nôtres.”

Où était située cette *France antartique* qui intéressait tant Montaigne, et par quels pays est-elle représentée aujourd'hui ?

AUG.

704.—Où pourrais-je me procurer des renseignements sur la “ Société du feu ” qui existait au commencement du siècle dans la cité de Québec ?

POMP.

705.—Le colonel Le Compte Dupré, dont il est souvent question dans les récits du siège de Québec par les Américains, en 1775, appartenait-il à l'armée régulière ou à la milice canadienne ?

SOLP.

706.—On m'affirme qu'il n'y a pas, à Caughnawaga, une seule famille purement iroquoise, que toutes ont fait des alliances avec des blancs. Qui peut me renseigner justement là-dessus ?

RIO

707.—Pouvez-vous me dire où sont établis les restes des différentes tribus sauvages, telles que les Iroquois, les Hurons, les Abénaquis, etc., etc., qui se partageaient autrefois le territoire du Canada ?

SAUV.